

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : 48	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
Nombre de membres présents : 46	
Nombre de membres votants : 47	
Date de convocation : 23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :	<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
Numéro de délibération : 1708 - 2026-04-29	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.

Airborne museum de Sainte-Mère-Eglise : Election du représentant

L'association Airborne Museum a pour but de :

- Faire revivre au sein du Musée créé en 1963 les faits historiques concernant le Débarquement Allié de Juin 1944 et particulièrement les opérations aéroportées sur la Commune de Sainte Mère Eglise et ses environs.
- Mettre en valeur à travers une exposition permanente les souvenirs et les objets historiques (reçus en dons ou acquis) rappelant les opérations et les faits d'armes des régiments parachutés, mêlés aux forces aériennes, terrestres et maritimes.
- Faciliter la commémoration des faits historiques afin de perpétuer le souvenir.
- Contribuer au développement culturel de la zone considérée et à l'accueil des délégations et des visiteurs en coopération avec la collectivité de Sainte Mère Eglise.
- Etre partenaire d'échanges avec les pays concernés par la Seconde Guerre Mondiale.

L'Association se compose :

- de membres honoraires qui sont des anciens membres actifs ou de droit de l'Association
- de onze (11) membres de droit, à savoir :
 - ✓ le Conseil départemental (du lieu de situation du siège du musée)
 - ✓ le Conseil régional (du lieu de situation du siège du musée)
 - ✓ le Maire de Sainte-Mère-Eglise
 - ✓ Trois (3) délégués du conseil municipal de Sainte-Mère-Eglise
 - ✓ la Communauté de communes (du lieu de situation du siège du musée)
 - ✓ Le GIP du musée du Débarquement d'Arromanches
 - ✓ le représentant élu du Musée du Débarquement d'Utah Beach
 - ✓ l'association des Anciens Combattants de Sainte-Mère-Eglise
 - ✓ l'association des Amis des Vétérans Américains

- de membres adhérents qui sont des personnes qui de par, leurs ~~quantités relationnelles~~, leur expérience socio-économique, leurs connaissances et leur disponibilité participent effectivement aux activités de l'Association et contribuent activement à la réalisation des buts prévus dans les statuts. Les membres adhérents sont au nombre de trente-trois (33) au plus.

L'assemblée générale se réunit 2 fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent le représentant de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au sein l'association Airborne Museum :
 - o **Monsieur Carles DUPONT**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,



Ludovic SPIERS